



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

SERVICE DE COORDINATION
DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

BUREAU DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

Affaire suivie par : Mme GOBET
TEL : 03 87 34 84 29

ARRETE N° 10/SCAD/1 - 8

en date du

06 JAN. 2010

portant classement d'un meublé de
tourisme sis

39, Grand' Rue
57810 RECHICOURT LE CHATEAU

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 324-1 et suivants, D. 324-1 et suivants ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France en date du 29 septembre 2009 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme « Le Pré Florentin » situé 39, Grand'Rue 57810 RECHICOURT LE CHATEAU exploité par la commune de RECHICOURT LE CHATEAU, Mairie de RECHICOURT LE CHATEAU 1, place Général de Gaulle 57810 RECHICOURT LE CHATEAU est classé en catégorie « Meublé de Tourisme **3 étoiles** » avec une capacité d'hébergement totale de 8 personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté interministériel du 1er avril 1997.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de RECHICOURT LE CHATEAU.

ARTICLE 3 : Le présent classement est enregistré sous le N° 57 10 008.

ARTICLE 4 : L'exploitant doit afficher, de manière visible à l'intérieur du meublé, l'arrêté de classement et le certificat de visite.